

Questions et réponses relatives à la Norme nationale du Canada sur les Systèmes de production biologique

L'Agence canadienne d'inspection des aliments, en partenariat avec la Fédération biologique du Canada, a mis sur pied le Comité d'interprétation des normes biologiques (CIN).

L'objectif de ce comité est de conseiller l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur l'interprétation de questions relatives à la **Norme nationale sur l'agriculture biologique (CAN/CGSB 32.310 et CAN/CGSB 32.311)**.

Consultation publique Du 14 novembre au 13 décembre 2023

RAPPORT

Les Questions et réponses publiées sur ce rapport ont été transférées à la section des [Questions et réponses finales](#) de la FBC.

Table des matières

Principes biologiques et normes de gestion

Nettoyage / assainissants pour les contenants de produits de l'érable..... 2

Conformité du blanc de champignon incluant un substrat..... 2

Listes des substances permises

Eau acidifiée..... 2

Sous-parties d'ingrédients agricoles non biologiques 2

Conformité d'ingrédients non biologiques 2

a) fruits secs additionnés de sulfites ? 2

b) extrait de thé extrait avec un solvant non listé dans 32.311 ?..... 2

c) alcools (rhum, tequila, etc.) ? 3

d) les substituts de sucre tels que le xylitol et l'érythritol ?..... 3

e) les bonbons pétillants (contenant de multiples ingrédients, y compris des colorants ne provenant pas de sources biologiques) ? 3

f) viande séchée (ex. jambon de Bayonne) ? 3

g) herbes récoltées à l'état sauvage ?..... 3

h) huile de palme hydrogénée ? 3

Film antiadhésif après rinçage 3

LIBELLÉ RÉVISÉ

Farine de plumes comme substrat..... 3

Substrat en production de champignons 4

Principes biologiques et normes de gestion

Nettoyage / assainissants pour les contenants de produits de l'érable

Quels sont les produits qui peuvent être utilisés pour nettoyer ou assainir les contenants en acériculture? (597)

On peut utiliser l'hypochlorite de sodium, la sève fermentée et les produits à base d'acide acétique, de peroxyde d'hydrogène ou d'acide peracétique suivant les clauses 7.2.11.3 et 7.2.13.1 du tableau 9 (32.310).

Conformité du blanc de champignon incluant un substrat

Lorsque du blanc de champignon incluant un substrat (bâton, bûche, brique) est inscrit sur un certificat biologique, la conformité du substrat est-elle couverte par la certification ? (603)

Oui, la bûche de blanc de champignon ne peut être certifiée sur un certificat biologique que si le blanc de champignon (mycélium) est biologique et que l'utilisation des matériaux du substrat est approuvée conformément à clause 7.3.2 (32.310)

Listes des substances permises

Eau acidifiée

L'eau acidifiée (acide ajouté) ou l'eau activée par plasma (PAW) peuvent-elles être utilisées pour amender le sol ou comme auxiliaire de production en production biologique ? (605)

L'eau acidifiée n'est conforme que si un acide autorisé par le tableau 4.2 est ajouté à l'eau. L'eau activée par plasma (PAW) ne figure pas dans le tableau 4.2 et n'est donc pas autorisée.

Sous-parties d'ingrédients agricoles non biologiques

Lorsque des ingrédients agricoles non biologiques contiennent des additifs alimentaires ou des ingrédients non classés comme additifs alimentaires, ces sous-parties doivent-elles être répertoriées dans les tableaux 6.3 ou 6.4 des LSP (589.1) ?

La conformité de toutes les sous-parties de l'ingrédient agricole non biologique doit être évaluée, à l'exception des auxiliaires technologiques s'ils sont présents (SIC Q&A 20.1).

Conformité d'ingrédients non biologiques

Un produit biologique préparé peut-il contenir les ingrédients non biologiques suivants : (589.2)

a) fruits secs additionnés de sulfites ?

Non, les sulfites sont interdits conformément au point 1.5 f) (avec une exception pour la production d'alcool, suivant l'annotation annexée au dioxyde de soufre anhydre (SO₂) dans le tableau 6.3 des LSP).

b) extrait de thé extrait avec un solvant non listé dans 32.311 ?

Oui, à condition que toutes les sous-parties de l'extrait de thé, à l'exception des auxiliaires technologiques tels que les solvants d'extraction (SIC Q&A 20.1), soient énumérées dans le

tableau 6.3 ou 6.5 des LSP tel qu'édicté à la clause 1.5 f) (32.310), et que les conditions prescrites à la clause 9.2.1.d) (pourcentage de 95% en ingrédients biologiques) ou 9.2.2 a) (pourcentage en ingrédients biologiques de 70 à 95 %) aient été remplies.

c) alcools (rhum, tequila, etc.) ?

Oui, à condition que toutes les sous-parties, à l'exception des auxiliaires technologiques (SIC Q&A 20.1), figurent dans le tableau 6.3 ou 6.5 des LSP tel qu'édicté par 1.5 f), et que les conditions des clauses 9.2.1.d) (pourcentage de 95% en ingrédients biologiques) ou 9.2.2 a) (pourcentage en ingrédients biologiques de 70 à 95 %) aient été remplies.

d) les substituts de sucre tels que le xylitol et l'érythritol ?

Non. Ces édulcorants sont classés comme additifs alimentaires (Santé Canada) et ne figurent pas dans le tableau 6.3 des LSP.

e) les bonbons pétillants (contenant de multiples ingrédients, y compris des colorants ne provenant pas de sources biologiques) ?

Non. Toutes les sous-parties comprenant des additifs tels qu'un colorant, à l'exception des auxiliaires technologiques (SIC Q&A 20.1), doivent être répertoriées dans le tableau 6.3 ou 6.4 des LSP.

f) viande séchée (ex. jambon de Bayonne) ?

Oui, si elle est salée et préparée sans substances interdites conformément à 1.5 f) (32.310) et si toutes les sous-parties, à l'exception des auxiliaires technologiques (SIC Q&A 20.1), figurent dans le tableau 6.3 ou 6.4 des LSP et quand les conditions de 9.2.1.d) (pourcentage de 95% en ingrédients biologique) ou de 9.2.2 a) (pourcentage en ingrédients biologiques de 70 à 95 %) ont été respectées.

g) herbes récoltées à l'état sauvage ?

Oui, si elles sont préparées sans substances interdites conformément à 1.5 f) et si toutes les sous-parties, à l'exception des auxiliaires technologiques (SIC Q&A 20.1), sont répertoriées dans le tableau 6.3 ou 6.4 des LSP (le cas échéant) et si les conditions de 9.2.1.d) (pourcentage de 95% en ingrédients biologique) ou 9.2.2 a) (pourcentage en ingrédients biologiques de 70 à 95 %) ont été respectées.

h) huile de palme hydrogénée ?

Non. La modification par hydrogénation (réaction chimique) de l'huile n'est pas autorisée (8.1.3 & 9.1.1 de 32.310)

Film antiadhésif après rinçage

Un détergent qui, utilisé sur des surfaces en contact avec des produits biologiques laisse un film antiadhésif après le rinçage est-il autorisé ? (596)

Oui, si la substance antiadhésive résiduelle est répertoriée dans les tableaux 6.3, 6.4 ou 6.5 (LSP) conformément à 8.1.2 c) (32.310).

Questions et réponses reformulées

Farine de plumes comme substrat

Est-ce que la farine de plumes telle que listée au tableau 4.2 peut être utilisée ajoutée au ~~comme~~ substrat en production de champignons sans être compostée? (344)

La farine de plumes dérivée de volaille biologique peut être ~~utilisée comme~~ ajoutée au substrat en production de champignons sans être compostée. 7.3.2.3 de 32.310 exige que toutes autres sources de farine de plumes soit compostée.

Substrat en production de champignons

Est-ce que les substances agricoles d'un substrat (incluant les amendements du sol et les auxiliaires de production) utilisées à toutes les phases de production de champignons biologiques doivent être a) certifiées biologiques, b) compostées? Est-ce qu'il est acceptable d'utiliser la paille conventionnelle comme matière première pour le compost utilisé pour cultiver des champignons biologiques? (178, 4, 602)

Les clauses 7.3.2.1 à 7.3.2.3 définissent les exigences.

Type de matière	Biologique	Compostée
Bois	Non, mais doit être exempt de toute substance interdite	Non
Déjections animales	5.5.1 (32.310) décrit les sources acceptables. Il faut utiliser les sources biologiques si elles sont disponibles sur le marché	Oui, et 1- Les exigences relatives aux matières destinées au compostage du tableau 4.2 des LSP s'appliquent; et 2- Les critères du tableau 4.2 relatifs au 'compost produit sur les lieux d'une exploitation' et au 'compost provenant d'une autre exploitation' s'appliquent.
Autres substances agricoles (paille, grains, foin, etc.)	Oui, si disponibles sur le marché	1) Si les sources biologiques ne sont pas disponibles, doivent être compostées; 2) Les exigences relatives aux matières destinées au compostage du tableau 4.2 des LSP s'appliquent. 3) Les critères du tableau 4.2 relatifs au 'compost produit sur les lieux d'une exploitation' et au 'compost provenant d'une autre exploitation' s'appliquent.